



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

PR - 704-I

Fo _____
No 847/10

**Département de l'intérieur
et de la mobilité**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 546 72 40
Télécopieur 022 546 72 50

Diffusion

Mme Salerno
MM. Maudet
Tornare
Mugny
Pagani
Moret
Burri
Machere
Mmes Heurtault
Charollais
Koelliker
MM. Krebs
Lévrier
Zagato
Emeterio
Thierrin
Mermillod
Schweri
Service juridique
SCM
Dossiers et documentation
Mis

Vu en séance
Administration centrale
Requie: 09 DEC. 2010
Séance CA de:
Décision:
A traiter par:
Copies:

DÉCISION

du 1 DEC. 2010

approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville
de Genève du 13 octobre 2010

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR ET DE LA MOBILITE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 13 octobre 2010,
ayant pour objet :

un crédit de 27 815 500 F destiné à la rénovation de l'Alhambra et à
l'aménagement du bâtiment en salle de musique, située à la rue de la
Rôtisserie 10, parcelles N^{os} 6415 et 6581, feuille 25 de Genève, section
Cité, propriété de la Ville de Genève,

EST APPROUVÉE avec les remarques suivantes :

1. Ces travaux sont soumis aux dispositions de la loi sur l'énergie (LEnGE,
L 2 30).
2. Des subventions en faveur de l'efficacité énergétique sont éventuellement
disponibles. Voir auprès du Service de l'énergie.

La Conseillère d'Etat
chargée du département
de l'intérieur et de la mobilité

Michèle KÜNZLER

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :
Genève 2 ex
SPDE, SSCO-SF, SCANE 1 ex
SSCO 3 ex